



Distr. Générale
24 janvier 2020
Anglais and français

CDP3 à la Convention de Bamako

Troisième Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique

Brazzaville, Congo
12 - 14 février 2020

Axes de réflexion pour la réunion ministérielle

1. INTRODUCTION

Le thème de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction des importations en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux produits en Afrique (Convention de Bamako) est « *Des décisions à l'action: construire une Afrique avec un avenir sûr en matière de produits chimiques et de déchets* ».

En juin 2013, les Ministres africains en charge de l'environnement se sont réunis à Bamako, au Mali et ont proclamé leur ambition de protéger les groupes vulnérables, notamment les enfants et les communautés pauvres, contre les impacts négatifs résultant d'une utilisation dangereuse des produits chimiques et de l'élimination hasardeuse des déchets. Le thème de cette réunion offre aux Ministres une prodigieuse occasion d'échanger leurs vues, de discuter et d'explorer davantage les voies et moyens pour réaliser cette noble ambition. Il est proposé que ces discussions se déroulent sous forme de tables rondes structurées autour des deux principaux piliers de la Convention de Bamako:

1. Empêcher les exportations indésirables vers l'Afrique de produits chimiques dangereux et de déchets provenant de l'extérieur du continent.
2. Promouvoir une gestion saine des déchets produits sur le continent.

2. CONTEXTE

2.1 – L'Afrique comme dépotoir pour les déchets toxiques

En règle générale, les pays développés ont des normes très strictes en matière de collecte, de traitement et d'élimination des déchets dangereux municipaux et industriels. Les différences entre les pays développés et les pays en développement dans la gestion des déchets dangereux, notamment en ce qui concerne la législation, conduisent souvent à « l'exportation de déchets vers des pays où les lois environnementales, la sécurité et la santé au travail, la gouvernance et la surveillance sont plus souples ». Cela a également entraîné un trafic illégal de déchets dangereux

des pays développés vers les pays africains pour une élimination bon marché, souvent sans aucun traitement.

La Convention de Bâle et la Convention de Bamako ont été établies pour répondre aux préoccupations exprimées par les pays en développement, y compris les pays africains, concernant le déversement continu de déchets dangereux sur leur territoire par les pays développés. Au cours du processus de négociation de la Convention de Bâle, les pays africains étaient en faveur d'une interdiction totale des mouvements transfrontières de déchets dangereux, au lieu du mécanisme de contrôle et de suivi de ces mouvements qui a finalement été adopté. La position des pays africains était dictée par le sentiment qu'ils n'avaient pas, en fait, les moyens institutionnels et technologiques nécessaires pour contrôler efficacement les mouvements transfrontières de déchets dangereux. Pour protéger le continent contre le déversement illégal et le trafic de déchets dangereux, les pays africains ont adopté la Convention de Bamako conformément à l'article 11 de la Convention de Bâle qui encourage les Parties à conclure des accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur les déchets dangereux pour aider à atteindre les objectifs de la convention.

2.2 Améliorer la gouvernance des déchets en Afrique

Les déchets dangereux générés en Afrique augmentent également en raison de l'émergence de flux de déchets tels que les déchets électroniques, les déchets à risque pour la santé (HCRW) et les produits chimiques agricoles obsolètes.

Une mauvaise gestion des déchets a de graves conséquences sur la santé et l'environnement. Cette situation, si elle persiste, sapera les efforts de l'Afrique pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). D'un autre côté, une saine gestion des déchets est un puissant moteur de développement durable et peut aider l'Afrique à atteindre les ODD.

L'Union africaine s'est fixée pour ambition élevée que d'ici 2023, les villes africaines recyclent au moins 50% des déchets qu'elles génèrent. L'Agenda 2063 – un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable – a été élaboré à travers un processus axé sur les personnes et a été adopté en janvier 2015 à Addis-Abeba en Éthiopie, par la 24^{ème} Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) après 18 mois de consultations approfondies avec toutes les sections de la société africaine.

L'Agenda 2063 est ancré dans la vision de l'UA et se fonde sur les sept aspirations issues des consultations, à savoir:

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable;
2. Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique;
3. Une Afrique de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit;
4. Une Afrique pacifique et sûre
5. Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique;
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui dépend du potentiel des populations africaines, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et qui prend soin des enfants, et
7. L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent.

La gestion des déchets est une question transversale. Elle a des liens directs avec de nombreux problèmes mondiaux et régionaux tels que la santé publique, le changement climatique, le plastique dans les océans, la pauvreté, la sécurité alimentaire ainsi que la production et la consommation durables.

Concernant la sécurité alimentaire, la conversion des déchets – en particulier agricoles et autres déchets organiques - en engrais organiques offre une opportunité de tirer parti de la gestion des déchets en tant que moteur de la durabilité environnementale et, ce faisant, de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) – une urgence en cette « décennie de l'action ». Des études indiquent que la conversion des déchets agricoles en énergie domestique et biofertilisants réduirait de 50% la déforestation due à la récolte de charbon de bois et de bois de chauffage. Sur le plan socio-économique, l'utilisation d'engrais organiques par rapport aux engrais minéraux permettra aux agriculteurs d'économiser plus de 300 \$ par ha chaque année et entraînera une augmentation de rendement de 35 à 100%. Cumulativement à l'échelle de l'économie, cette voie d'investissement des déchets agricoles en énergie et en biofertilisants se traduira par des économies nationales sur les importations d'engrais, la production de charbon de bois et les déversements à ciel ouvert des déchets.

Il est impératif que le secteur des déchets en Afrique subisse un changement de paradigme du « déchet » à celui de « ressource secondaire » dans la vision d'une économie mondiale circulaire. L'économie circulaire met l'accent sur la conservation des ressources aussi longtemps que possible grâce à la réutilisation, au recyclage et à la récupération des matériaux. Une mauvaise gestion des déchets est une opportunité économique manquée pour les pays africains de créer une économie circulaire. L'Afrique génère environ 125 millions de tonnes de déchets solides municipaux par an, dont 4% seulement sont orientés de l'élimination vers le recyclage.

Les déchets représentent une ressource précieuse: des matières secondaires viables peuvent être récupérées grâce au recyclage, par exemple et les déchets peuvent être utilisés pour produire de l'énergie ou de la chaleur. Peu de pays africains s'engagent activement dans le secteur mondial de la récupération des ressources. En outre, le manque de gestion des déchets représente une occasion perdue pour l'emploi des pauvres et pour une productivité accrue. Les petites et moyennes entreprises de recyclage et de valorisation des déchets peuvent non seulement générer des revenus fiscaux mais aussi créer des emplois substantiels.

Lorsque les déchets solides ne sont pas gérés de façon rationnelle, ils entraînent une pollution grave qui, à son tour, a de graves effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, comme le soulignent *l'Avenir de la gestion des déchets en Afrique*. Le rapport met en évidence les nombreux impacts des déchets solides sur la santé humaine, et comment ceux-ci varient en fonction de «la nature des déchets, la méthode d'élimination, la durée d'exposition, la population exposée et la disponibilité de l'intervention d'atténuation » ¹.

Par exemple, les déchets plastiques mal éliminés au sol peuvent « contribuer à la propagation des maladies en fournissant de l'eau stagnante aux moustiques pour les utiliser comme lieux de reproduction, permettant ainsi la propagation de maladies telles que le virus Zika, la dengue, le paludisme et le chikungunya » ². Les sacs en plastique et autres biens de consommation en

¹ L'Avenir de la gestion des déchets en Afrique.

² L'Avenir de la gestion des déchets en Afrique, faisant référence à son tour à Moss et al. 2017.

plastique accumulés dans les cours d'eau et les drains bouchés ont, dans certains cas, provoqué des inondations et la mort de nombreuses personnes ³.

De plus, l'exposition aux substances toxiques contenues dans les déchets d'équipements électriques et électroniques peut avoir de graves conséquences sur la santé, « en particulier pour les jeunes hommes et femmes qui fouillent les tas de déchets dans les décharges dans l'espoir de trouver quelque chose qui vaille la peine d'être vendu »⁴. La combustion des déchets solides contribue grandement aux troubles respiratoires et autres maladies associées à la pollution atmosphérique qui en résulte.

Une autre manière dont les déchets et les substances associées peuvent avoir un impact sur la santé humaine c'est par leur intrusion dans la chaîne alimentaire, notamment pour les déchets plastiques. Certains déchets, par exemple, « contiennent des produits chimiques toxiques (tels que des métaux lourds) et les polluants organiques persistants (POP), qui restent très longtemps dans l'environnement, peuvent parcourir de longues distances et sont susceptibles de s'accumuler dans la faune et la flore et dans la chaîne alimentaire »⁵.

3. AXES DE RÉFLEXION

Les Ministres et les représentants de haut niveau vont examiner les idées suivantes pour, si possible, éclairer leurs discussions. Une liste de questions possibles est jointe à l'annexe 1:

A. Possibilités de développer des technologies appropriées et de promouvoir les innovations sociales et technologiques

- Il faut investir davantage dans la recherche, le développement et l'innovation aux niveaux régional et national afin d'appuyer la prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des faits.
- Quelques excellentes innovations sociales et technologiques ont vu le jour dans le secteur des déchets en Afrique.
- Les services et infrastructures de gestion des déchets doivent être soigneusement choisis en fonction de leur durabilité.
- La combustion à ciel ouvert est une source majeure de carbone noir, l'un des polluants climatiques de courte durée, un groupe de polluants qui ont un impact particulièrement élevé sur le changement climatique. L'élimination du déversement incontrôlé et du brûlage à ciel ouvert des déchets en Afrique et le détournement des déchets organiques des sites d'enfouissement vers des technologies alternatives de traitement des déchets telles que le compostage et la digestion anaérobie ont le potentiel de créer des avantages positifs importants pour l'Afrique, notamment une réduction des émissions de GES.

B. Possibilités d'améliorer la bonne gouvernance et le financement des déchets, renforcement des politiques, des capacités de suivi et d'application

³ L'Avenir de la gestion des déchets en Afrique.

⁴ D'après L'Avenir de la gestion des déchets en Afrique, faisant à son tour référence aux éléments suivants (Osibanjo et Nnorom 2007)

⁵ L'Avenir de la gestion des déchets en Afrique.

- La non-domestication des accords internationaux fait de l'Afrique une cible facile pour le déversement illégal de déchets dangereux provenant de l'extérieur du continent
- La bonne gouvernance est cruciale pour créer un environnement propice à la gestion durable des substances.
- Il est essentiel de créer une capacité suffisante (financière, institutionnelle, technologique et infrastructurelle) pour favoriser une gestion écologiquement rationnelle des déchets
- L'inclusion d'acteurs informels dans le système de gestion des déchets est une opportunité d'améliorer les moyens de subsistance et la génération de revenus pour les groupes souvent défavorisés.
- La réutilisation des produits en fin de vie est déjà largement répandue en Afrique, mais souvent menée de manière informelle, avec possibilité avec d'évoluer.
- Des technologies de recyclage sont déjà mises en œuvre pour les déchets tels que le plastique, le papier, le verre, le métal, le pétrole, les déchets électroniques et les déchets organiques, mais pourraient être considérablement étendues grâce au développement et au renforcement des marchés locaux et régionaux d'utilisation finale.
- Le secteur de la gestion des déchets est perçu comme un investissement à haut risque en Afrique. Le renforcement des institutions et des cadres réglementaires est primordial pour réduire le risque sectoriel perçu.
- Les solutions de gestion durable des déchets nécessitent des données économiques et scientifiques fiables et quantitatives pour le financement de projets. Il reste encore beaucoup à faire dans les pays africains pour collecter ces données.
- Il existe un besoin énorme de financement des investissements dans le secteur des déchets. Cependant, accroître la confiance des investisseurs est un défi, en particulier dans les pays à faible revenu.
- Des programmes plus adaptés au genre doivent être appliqués à diverses conditions géographiques et socio-économiques, en particulier pour éviter la marginalisation des femmes.
- L'intégration du secteur informel dans les modèles de projets de financement des déchets est essentielle pour atteindre la durabilité économique à long terme.
- Les problèmes saillants comprennent les conflits entre le financement privé et le financement public, et la responsabilité des acteurs du secteur public.

C. Possibilités de mise en œuvre renforcée à travers des partenariats

- Les partenariats public-privé peuvent apporter une solution à la mise en place de services et d'infrastructures solides de collecte des déchets pour résoudre les problèmes de déchets en Afrique.
- La collaboration avec les pays développés est importante pour accélérer le transfert de technologies et de connaissances appropriées, guidé par les besoins de l'Afrique, et non pas des fournisseurs de technologies.

- La société civile, les entreprises, l'industrie et l'investissement peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales pour un impact significatif sur le terrain.
- Il est important de poursuivre ou de s'engager dans les partenariats existants, ainsi que d'identifier et d'établir de nouveaux partenariats et réseaux avec des partenaires pertinents et intéressés.
- La mise en œuvre intégrale et efficace de la Convention de Bamako permettrait de s'attaquer efficacement à de nombreuses causes sous-jacentes de la pollution mondiale traitées par le PNUE, y compris des questions telles que les déchets marins, entre autres. Elle contribuera également aux aspects du travail du PNUE liés à la santé.

Annexe 1. Possibles questions de discussion

I. **Table ronde 1: Protéger l'Afrique contre les exportations indésirables de produits chimiques et de déchets dangereux**

1. Quelles mesures urgentes essentielles (techniques, juridiques, éducatives, institutionnelles, économiques, etc.) doivent être prises au niveau national et régional pour assurer une mise en œuvre efficace de la Convention de Bamako afin d'empêcher l'Afrique de devenir un dépotoir pour déchets toxiques?
2. Quelles politiques, capacités de surveillance et d'application sont nécessaires pour un contrôle efficace des mouvements transfrontières de déchets vers l'Afrique afin de faire face à la menace de la criminalité transnationale organisée?
3. Comment combler les vides et les lacunes des régimes de contrôle et comment accroître les capacités de contrôle réelles pour prévenir les activités d'importation et de déversement illégaux de déchets et les menaces qui en découlent pour la santé humaine et l'intégrité de l'environnement?
4. Quel type de collaboration régionale est nécessaire pour renforcer les efforts nationaux d'application de la loi visant à inventorier, enquêter et poursuivre efficacement les criminels impliqués dans des activités illégales liées aux déchets?
5. Quels mécanismes préventifs devraient être mis en place pour éviter la collusion des organisations criminelles internationales avec les acteurs locaux.

II. **Table ronde 2: Promouvoir une gestion saine des déchets et exploiter les opportunités du « déchet comme ressource »**

1. Quelles politiques administratives, juridiques, organisationnelles, infrastructurelles, institutionnelles et financières doivent être mises en place pour faire face à l'augmentation rapide de la production de déchets en Afrique?
2. Quelles mesures rapides à prendre pour surmonter les obstacles à une gestion efficace et à la réduction des déchets en Afrique par une meilleure connaissance des scénarios de déchets en vue de prévenir les dommages à la santé et à l'environnement?
3. Comment l'Afrique peut-elle saisir les opportunités disponibles pour réaliser ses ambitions de développement durable à travers les types partenariats nouveaux et existants dans la promotion d'une gestion saine des produits chimiques et des déchets?
4. Quelles sont les politiques et stratégies à mettre en place pour garantir à tous les citoyens l'accès à des services adéquats de collecte des déchets et une gestion écologiquement rationnelle des déchets, et pour éliminer les déversements incontrôlés et les brûlages à ciel ouvert des déchets?
5. Quel environnement favorable les pays doivent-ils créer pour attirer des investisseurs privés dans le secteur des déchets et pour améliorer et intégrer le secteur informel?